

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/08/2017.

Dossier complet le :

12/09/2017.

N° d'enregistrement :

2017-005463

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL PERMANENTE DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE
DE CASTRIES (34) - (AIRE INTERCOMMUNALE AVEC BAILLARGUES ET VENDARGUES)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom SAUREL

Prénom PHILIPPE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MONSIEUR SAUREL PHILIPPE

RCS / SIRET

2 4 3 4 0 0 0 1 7 0 0 0 2 2

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42 47	AIRE D'ACCUEIL PERMANENTE POUR LES GENS DU VOYAGE PERMETTANT D'ACCUEILLIR JUSQU'A 40 CARAVANES DEBOISEMENT SURFACE DE DEFRIQUEMENT SUP à 0.7HA POUR CREATION AIRE D'ACCUEIL

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une aire permanente pour l'accueil des gens du voyage (40 caravanes sur 0.8ha) sur la commune de CASTRIES.

l'aire comprendra:

- un aménagement du terrain (revêtement+clôtures) et paysager (plantations)
- des voies de circulations/desserte interne
- des blocs/modules sanitaires individuels
- des locaux collectifs de services (activités communes et socio-éducatives, locaux techniques....collectes)
- Equipements spécifiques (aire de jeux enfants...)
- tous réseaux: points électriques, éclairage public, adduction d'eau potable AEP, assainissement EU et pluvial EP
- Télécom....les énergies renouvelables seront privilégiées (eau chaude sanitaire solaire....)

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise à appliquer le Schéma Départemental de l'Hérault pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage sur le territoire de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE.

Depuis le 1er janvier 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a la compétence effective en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

A ce titre, elle s'est engagée à répondre aux obligations définies par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2011-2017 sur son territoire.

Le Schéma départemental prévoit sur le territoire métropolitain 260 places d'aires d'accueil (A.A.) et 680 places d'aires de grands passages (A.G.P.)

Ce projet permettra d'accueillir des gens du voyage itinérants pour des durées de stationnement variables, et dont la durée de séjour peut aller jusqu'à plusieurs mois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Voiries et terrassements: création de voirie (mini 6m de largeur) pour manoeuvre des caravanes et accès direct sur les emplacements
- Réseau Eau potable: un branchement par emplacement et raccordement de l'aire au réseaux public
- Réseau Assainissement: un branchement par emplacement et raccordement au réseau public d'assainissement
- Réseau Electrique et télécom: mis en place d'un transformateur et d'un local comptage, distribution par des bornes de branchements par emplacements.
- Réseau Pluvial: réseau d'assainissement pluvial à créer par emplacement et raccordement au réseau public
- Clôture: mise en place d'une clôture périphérique et d'un portail d'accès contrôler.
- Création d'espaces et locaux collectifs
- local d'accueil et salle d'activités communes et socio-éducatives
- locaux techniques (bloc/sanitaire - cuisine - buanderie)
- aire de jeux...(enfants/adultes)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les caravanes attendues et autorisées pourront stationner sur l'aire d'accueil avec un droit d'accès.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

NOUVEAU PERMIS D'AMENAGER SUR UNE SURFACE DE MOINS DE 5Ha

(Permis d'Aménager OBTENU EN 2011)

Choix du terrain validé par la Préfecture de l'Hérault le 08/11/07

Demande d'autorisation de défrichement de 8000m²

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SUPERFICIE DE L'AIRE	8000m ²
CAPACITE D'ACCUEIL	40 caravanes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD26
Parcelle H249
CASTRIES (34)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1: Garrigues de CASTRIES
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Bassin Versant Nord de l'Etang de l'Or approuvé le 18/04/04 la parcelle n'est pas située dans le périmètre du PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle n'est pas située dans un périmètre de protection d'un captage ou d'un forage d'alimentation en eau potable
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la parcelle n'est pas située dans le champ de visibilité des monuments historiques (distance supérieure à 500 mètres)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la parcelle n'est pas située dans le champ de visibilité des sites classés et inscrits: Château de Castries, Allée des Cypres du Cadenet, Anciennes Carrières, Aqueduc et Calvaire, Domaine de Fontmagne.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le défrichement projeté est compatible avec les objectifs du SDAGE et n'aura pas d'impact significatif sur les eaux superficielles et les eaux souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la réalisation de ce projet nécessitera peu de mouvement de matériaux. l'essentiel du terrassement consistera en un nivellement des plateformes, ce nivellement sera réalisé par un équilibre déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le massif forestier situé aux alentours contribuera au maintien de la faune et de la flore susceptibles d'être impactées par le défrichement. aucune espèce remarquable n'ait été identifiée lors de l'inventaire de 2010.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRI Bassin Versant Nord de l'Étang de l'Or approuvé le 18/04/04 la parcelle n'est pas située dans le périmètre du PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les eaux usées sont collectées en plusieurs points sur l'aire d'accueil et refoulées jusqu'au collecteur public les sanitaires sont raccordés au réseau public (station d'épuration à proximité)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	la circulation et le stationnement jusqu'à 40 caravanes sur l'aménagement ne constituent pas une source de bruit compte tenu du contexte forestier et routier adjacent.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejets de liquides et d'eau usée hors collecteur n'est envisagé
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eau usée hors collecteur n'est envisagé

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'impact du projet d'aire d'accueil sur le paysage n'est pas significatif le site ne sera pas visible depuis la RD n°26 et les habitations
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le classement et le zonage du PLU est prévu à cet effet pour la création de cette aire d'accueil

Un Permis d'Aménager et une autorisation de défrichement ont été obtenues en 2010 et 2011 (caduques aujourd'hui)

Il n'est donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- extrait du PA
- extrait du PLU

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MONTPELLIER

le, 01/08/2017

Signature

le Président de Montpellier Métropole
Philippe SAUNDER.



